

AVIS D'ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 630-2024

Règlement décrétant les taux de taxation foncières et ceux applicables à chacun des règlements d'emprunt et divers tarifs de compensation pour l'exercice financier 2025

Lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 630-2024, Règlement décrétant les taux de taxation foncières et ceux applicables à chacun des règlements d'emprunt et divers tarifs de compensation pour l'exercice financier 2025.

Ledit règlement numéro 630-2024 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-HUITIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille vingt-quatre.



Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau